

## **NOS HONORAIRES**

### **HONORAIRES VENTES**

Tous droits sont réservés à la seule Société AVLMA - Valable pour toutes promesses de vente signées à partir du 15 Septembre 2014

Commission à la charge de l'acquéreur en sus du prix net vendeur présenté. TVA incluse aux honoraires(20%)

- DE 0 à 300.000 € : SIX MILLE EUROS T.T.C. forfaitaire.

- AU DELÀ DE 300.000 : 2,8 % TTC CALCULÉ SUR LA TOTALITÉ DU PRIX

- Terrains : QUINZE MILLE EUROS (15.000 € T.T.C.) forfaitaire quelque soit le prix net vendeur (exceptés les terrains à l'usage de promotion, le barème qui s'applique sera basé sur les honoraires ventes).

TVA incluse aux honoraires 20%

### **HONORAIRES LOCATIONS**

Pour l'habitation (loi de 89)

La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement, tel que défini aux articles 2 et 25-3, est à la charge exclusive du bailleur, ce montant s'élève à 1.000 € TTC du loyer annuel hors charges.

Les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail s'élèvent pour le propriétaire et le locataire à 8 €/10 €/12 € le m2 TTC suivant les zones et sont calculés à partir de la surface habitable et chacune des parties paiera ce montant lors de la signature du bail.

En sus des honoraires, la réalisation de l'état des lieux s'élève à 3 € TTC/m2 et est répartie de la même façon que pour le calcul précédent du dossier locataire.

Pour les commerces et les locaux professionnels :

Ils s'élèvent à 30% TTC et sont calculés sur le Loyer Annuel HORS CHARGES (locataire).

En sus des honoraires, rédaction du bail à usage commercial 1.000 € TTC + frais d'enregistrement éventuels.

En sus des honoraires, rédaction du bail à usage professionnel 600 € TTC + frais d'enregistrement éventuels.

### **GESTION IMMOBILIÈRE**

Pour le Propriétaire/bailleur :

- Gestion simple, jusqu'à MILLE EUROS des sommes encaissées : 5,5 % TTC
- Gestion simple, au delà de MILLE EUROS des sommes encaissées : 5 % TTC
- Rédaction de la déclaration annuelle des revenus fonciers 100 € TTC
- Représentation à Assemblée Générale 100 € TTC

Pour le Locataire :

- Envoi de relance simple 15 € TTC
- Envoi de relance en lettre Recommandée avec Accusé de Réception 22 € TTC
- Cloture de dossier 20 € TTC

Virement de notre compte sur un compte externe (tant à la vente, qu'à la location) : 3,7 € TTC